

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 15/03/2024 S'LO

ID : 064-200067254-20240131-AVENANTACV3-CC



Avenant de projet n°3
à la Convention-cadre pluri-annuelle
Action Cœur de Ville
Opération de Revitalisation de Territoire
du 25 septembre 2018

COMMUNES DE PAU, BIZANOS, GELOS, MAZERES-LEZONS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES



ActionLogement 

 BANQUE des TERRITOIRES




Agence nationale de l'habitat Anah

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

VILLE DE
PAU

MAZÈRES LEZONS


BIZANOS
VILLE D'AVENIR


VILLE DE
GELOS

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 064-200067254-20240131-AVENANTACV3-CC

SLOW

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA COMMUNE DE PAU ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PAU BÉARN PYRÉNÉES

DU 25 SEPTEMBRE 2018

ENTRE

- La Commune de Pau représentée par son maire Monsieur François BAYROU, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023 ;
- La Commune de Bizanos représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis CALDERONI, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 17 octobre 2023 ;
- La Commune de Gelos représentée par son maire, Monsieur Pascal MORA, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 octobre 2023 ;
- La Commune de Mazères-Lezons représentée par sa maire, Madame Monique SEMAVOINE, autorisée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 18 septembre 2023 ;
- La Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2023 ;

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,

La Banque des Territoires représentée par Monsieur Rémi HEURLIN, directeur régional adjoint de la Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine,

Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Jérôme COHADE, président du comité régional d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,

ci-après, les « **Partenaires financeurs** » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour la période 2023-2026. Il proroge et complète l'avenant n°1 dit avenant de projet du 3 juillet 2019 et l'avenant n°2 du 8 janvier 2021 à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du 25 septembre 2018. Il établit le bilan de la phase 1 du programme Action cœur de ville déployé à Pau pour la période 2018-2022.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme Action cœur de ville, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et

soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, la Banque des Territoires mobilisera ses dispositifs spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires.

Action Logement souhaite s'inscrire dans la phase 2 du dispositif Action cœur de ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur la phase 1.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme.

Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action cœur de ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action cœur de ville un milliard d'euros de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engagent à animer la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la Direction Habitat et Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, dont la mission

principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV. La cheffe de projet est Madame Claire Buat.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité ou de leurs représentants, des élus de la commune-centre de Pau, des communes signataires de Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons et les services impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs Banque des Territoires et Action Logement. Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, la direction départementale des finances publiques, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'Ademe), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées, l'ARS, la CCI Pau Béarn, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, l'EPFL Béarn, l'association Pau Commerces, la SIAB, la direction territoriale de la SNCF).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local dit comité des partenaires composé des représentants d'Action Logement, de l'ANAH, de la Banque des Territoires, de l'Etat et des services impliqués de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022 signé le 3 juillet 2019.

4.1. Secteur d'intervention

Le périmètre défini pour la période 2018-2022 est maintenu.

Il est étendu au secteur du quartier de gare : le secteur de projet « Rives du Gave ».

Ce secteur de 20 hectares situé entre le centre historique, la gare et le gave de Pau, sur les communes de Pau, Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons, fait actuellement l'objet d'une étude urbaine. Il s'agit d'un site post-industriel, enclavé en bordure de gave, composé de fragments urbains présentant des capacités de mutations distinctes. Ce secteur constitue une opportunité de recomposition urbaine et de réhabilitation de friches industrielles dans un environnement complexe (PPRI, pollution des sols, délabrement, lignes très haute tension, poste source). Il est d'ores et déjà desservi à son extrémité Nord-Ouest par Fébus (bus à haut niveau de service roulant à l'hydrogène) – arrêt du pôle d'échanges multi modal de la gare - et par une ligne de transport en commun du réseau Idelis. L'étude urbaine permettra de poursuivre ou renforcer ces liaisons et de créer des circuits dédiés aux mobilités douces entre les différents pôles du quartier et des communes voisines. La création de ce nouveau quartier sera réalisée en cohérence et en complémentarité avec le projet Action cœur de ville du centre-ville de Pau tant en termes d'habitat que de commerce (proximité), d'économie (implantation de plusieurs grands comptes en projet) ou encore d'équipements. Une attention particulière est d'ores et déjà portée à l'intégration paysagère des futurs espaces publics et des constructions au regard de la situation singulière du site en contrebas du cœur historique et premier plan des « horizons palois » depuis le boulevard des Pyrénées, de sa proximité du gave, de l'Ousse et du canal Heid.

Le projet développé à Rives du Gave sera articulé avec celui du centre-ville de Pau pour contribuer à sa dynamisation.

4.2 Identification du secteur d'intervention

Le périmètre du secteur d'intervention est précisé en annexe 4.

4.3 Liste des secteurs d'étude

Ces secteurs ne sont pas situés dans l'Opération de Revitalisation de Territoire mais constituent de part leur situation en entrée de territoire, des secteurs à enjeux importants et nécessitent la réalisation d'études particulières pour permettre leur mutation en harmonie avec la dynamisation du centre-ville.

Secteurs situés en entrée de ville

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est dotée de plusieurs outils pour améliorer la qualité de ses entrées : une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique a été intégrée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 28 mars 2019 et un Règlement Local de Publicité Intercommunal a été prescrit en décembre 2020. Enfin, un projet de desserte en transports en commun performants type chronobus a été établi par le syndicat des transports urbains, Pau Béarn Mobilités.

Ces entrées constituent des secteurs à enjeux élevés, marqueurs de la première impression donnée aux visiteurs du territoire. Elles se caractérisent par une urbanisation spontanée peu intégrée au reste du tissu urbain et font l'objet de mutations fréquentes.

L'objectif de créer des secteurs d'étude vise à établir des plans-guide d'aménagement afin d'inciter à la diversification des usages, au développement des modes de déplacement doux, et à faciliter leurs futures évolutions en espaces plus durables dans une logique de renouvellement urbain, de sobriété foncière et d'amélioration paysagère.

Les secteurs d'étude créés sont tous urbanisés :

- entrée Nord « route de Bordeaux : avenue Jean Mermoz, avenue Didier Daurat »
- entrée Nord-Est « avenue Nobel, route de Morlaas »
- entrée Sud « rue du 14 juillet, avenue Henri IV, giratoire du Pont d'Oly »
- entrée Ouest « rue d'Etigny, route de Bayonne, avenue Charles de Gaulle, boulevard de l'Europe ».

4.4 Identification de chacun des secteurs d'étude

Le périmètre des secteurs d'étude est précisé en annexe 5.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant a pour objet de compléter l'avenant n°1 dit avenant de projet et l'avenant n°2 du 8 janvier 2021 de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées le 3 juillet 2019.

Les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT créée par arrêté préfectoral n°64-2019-07-12-003 le 12 juillet 2019 pour les secteurs situés en centre-ville et quartier de gare (annexe 4) et des secteurs d'étude pour les entrées de ville (annexe 5).

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

La mise en œuvre du projet « Pau, capitale humaine », adopté en juillet 2019, sera poursuivie en privilégiant le renouvellement urbain et en intégrant les nouvelles priorités nationales du programme à savoir les transitions écologiques, économique et démographique pour un développement durable du centre-ville et de son attractivité.

Ainsi, les cinq axes du projet « Pau, capitale humaine » continueront à être déployés :

- ✓ **Axe 1 : Offrir un cadre de vie désirable autour de la mise en valeur de la ville-jardin du XXIème siècle - *Un aménagement durable de l'espace urbain et une mise en valeur du patrimoine architectural et paysager***

Dans ce premier axe qui vise à valoriser l'héritage de Pau, ville jardin et d'offrir aux habitants et aux usagers du centre-ville un cadre de vie adapté aux évolutions sociétales et climatiques, une attention particulière sera portée à la rationalisation de la place de la voiture dans l'espace public pour inciter au développement des modes doux et actifs et faciliter la renaturation et la création d'îlot de fraîcheur en cohérence avec le plan biodiversité et le plan Climat Air Energie Territorial. Plusieurs actions portent sur la requalification d'espaces publics emblématiques tels la place Royale, le boulevard Aragon ou encore la place Clemenceau.

La création d'un réseau de jardins de proximité, afin d'offrir à chaque palois un espace de nature et de détente à moins de 300 m de chaque habitation, sera poursuivie avec notamment la valorisation du jardin de Kofu, la réhabilitation du parc Lawrance et celle du square Louis Péguilhan. La création d'un jardin monastique dans l'ancien jardin des Réparatrices sera étudiée en articulation avec le développement du conservatoire artistique. La mise en œuvre des promenades de santé visant à renforcer bien-être, forme, santé physique, mentale et sociale sera articulée avec les chemins de nature et le parc système.

L'aménagement de l'espace public en soutien de l'appareil commercial continuera à être déployé afin de créer une boucle marchande facile à appréhender pour les chalands, génératrice de flux et créant les conditions de l'achat plaisir. Ainsi, les rues Henri IV et Gassion seront requalifiées dans la continuité de l'aménagement de la rue Louis Barthou réalisé en 2022.

En termes de protection, de promotion et de valorisation du patrimoine, outre l'application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur adopté en août 2022, une rénovation intérieure du musée Bernadotte permettant d'adapter le parcours de visite grâce à une nouvelle scénographie sera lancée. Le lavoir du square Péguilhan sera réhabilité dans le cadre de l'aménagement du jardin de même que le pavillon d'entrée du parc Lawrance.

Les réseaux d'innovation et de gestion durable continueront à être développés en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial et la stratégie de neutralité carbone du territoire. Il s'agira de finaliser le déploiement des conteneurs de déchets enterrés ainsi que de réfléchir à l'extension du réseau de chaleur urbain et de mettre en place des solutions de géothermie.

Enfin, l'aménagement de certains espaces de faubourgs résidentiels et des accès au centre-ville déjà engagé s'achèvera au cours de cette deuxième phase et plus particulièrement le quartier de la Monnaie, les espaces publics « Foirail, Carnot, République » avec l'aménagement de la place de la République, de la rue Galos et de la place Samuel Lestapis ainsi que l'entrée Est. Dans la poursuite de cette dernière, la rue Henri Faisans sera requalifiée pour permettre la mise en circulation d'un chronobus. Plusieurs voies de desserte seront aménagées selon les principes de la rue « jardin » où l'espace est apaisé afin de concilier les différents usages, la perception est proche des espaces piétonniers et est agrémentée d'une présence végétale prononcée. Les rues Carreau, Monpezat, Arribes et Guynemer seront aménagées selon ces principes. Les rues Bonado, Navarrot et Orphelines seront requalifiées en coordination avec les cœurs d'îlots en cours de réhabilitation.

✓ **Axe 2 – Profiter d'un marché attractif et accessible pour donner envie d'habiter en centre-ville – vers une offre attractive de l'habitat**

Il s'agira ici de poursuivre la lutte contre le mal-logement, la réhabilitation de l'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et les constructions neuves en développant une offre de logements adaptée et diversifiée notamment pour les familles et les primo-accédants. L'objectif fixé en matière de production d'une offre nouvelle de logement social a été dépassé pour la phase 1 d'Action cœur de ville. Un nouvel objectif de 90 logements locatif social et de 50 logements en accession sociale est visé en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat. Les objectifs en matière d'habitat privé sont ceux de la convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain OPAH-RU adoptée en novembre 2020. Les opérations seront mises en œuvre grâce aux outils déjà en place : l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain jusqu'en 2025, la concession d'aménagement jusqu'en 2030 et le Programme d'Intérêt Général jusqu'en 2024. Le concours des partenaires du programme ACV et plus particulièrement d'Action Logement, de l'ANAH et de la Banque des Territoires sera mobilisé.

Les travaux de la Maison de l'habitat et du patrimoine (en lieu et place de l'ancienne galerie Joffre) seront menés au long de l'année 2023 pour offrir un service au public plus adapté.

Une attention particulière sera portée à la rénovation énergétique des logements qui s'inscrit dans une triple logique de baisse de la dépendance aux énergies fossiles, de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique par une amélioration du confort thermique des bâtiments en hiver comme en été. Une étude sera engagée sur la mise en place d'une super plateforme de rénovation énergétique qui vise à massifier la rénovation énergétique globale et performante en ciblant notamment les copropriétés, la décarbonation de l'énergie et la qualité d'habiter pour les habitants.

La qualité des logements sera également appréhendée à travers l'incubation d'une opération labellisée « engagés pour la qualité du logement de demain » développée par le COL rue Guynemer pour inspirer la co-élaboration d'un référentiel qualité d'habiter du territoire.

Des actions de prospection foncière seront menées sur les îlots déjà identifiés dans le cadre de l'OPAH-RU et de la concession d'aménagement ainsi que sur l'îlot Guynemer en anticipation du futur départ de la maison d'arrêt.

✓ **Axe 3 – Faire du centre-ville une adresse pour entreprendre – un développement économique et commercial équilibré**

Afin de continuer à contribuer à réduire le niveau de vacance commerciale, plusieurs actions seront poursuivies telles l'acquisition de locaux commerciaux par la SIAB avec le concours du fonds de restructuration des locaux d'activités, la prospection d'enseignes et de concepts commerciaux innovants ainsi que le soutien à l'installation ou à la modernisation de commerces en centre-ville. Un projet sera défini et mis en œuvre pour l'immeuble historique des Galeries Lafayette situé place Clemenceau, propriété de la SEM Pau Pyrénées.

Le maintien de la présence des emplois tertiaires, administratifs et associatifs en centre-ville demeure une priorité, plusieurs opérations ont été réalisées durant la phase 1 comme l'extension de l'hôtel de police ou la création de la cité judiciaire dans la friche laissée par la Miséricorde. La réhabilitation de l'ensemble immobilier Gambetta qui accueillera le siège social de Pau Béarn Habitat sera réalisée durant cette deuxième phase du programme.

La friche Sernam entrera en phase de travaux et des réflexions seront menées sur les mutations de l'immobilier tertiaire existant. De même, un état des lieux de l'offre hôtelière sera réalisé afin de déterminer quelle typologie d'hôtellerie serait à favoriser.

✓ **Axe 4 – Provoquer le plaisir de se déplacer en ville – un développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonées**

En cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains, les orientations du projet définies en 2019 seront poursuivies avec l'organisation du partage de la voirie en vue d'une ville apaisée et accessible pour tous et notamment le développement de la zone de rencontre, la poursuite des aménagements cyclables et des liaisons cyclables avec le reste des secteurs urbains. Les mobilités actives seront ainsi encouragées.

La mise en service du pôle d'échanges multimodal de la gare facilitera l'usage d'alternatives à l'automobile de même que le nouveau réseau de transports en commun et le développement du vélo en libre-service et en location moyenne et longue durée.

La charte de logistique urbaine sera mise en œuvre pour contribuer à réduire l'empreinte écologique globale de la mobilité tout en préservant l'attractivité du centre-ville.

✓ **Axe 5 – Concilier attractivité métropolitaine et besoin de proximité – la constitution d'un socle de services dans chaque ville**

La phase 1 du programme a vu la création, le plus souvent par la réhabilitation de bâtiments existants, de plusieurs équipements majeurs contribuant à augmenter l'attractivité du centre-ville notamment l'espace des Arts, le Foirail et la Ciutat ou encore le complexe de la République et les halles (axe 3). Durant la phase 2, des travaux de réhabilitation seront menés au conservatoire artistique afin répondre au niveau de rayonnement régional. Les locaux précédemment occupés par le cinéma Méliès feront l'objet d'étude pour déterminer leur devenir.

Le déploiement d'une programmation culturelle et événementielle de qualité tout au long de l'année sera poursuivi.

Enfin, des actions menées pour faciliter la vie des habitants et des visiteurs déjà engagées dans la phase 1 du programme comme la réhabilitation de l'hôtel de ville, la création d'une maison du citoyen ou la création d'un espace de vie sociale au Foirail seront développées. Il s'agira de rénover l'hôtel de France pour améliorer sa performance énergétique. Le projet de vie sociale de l'espace de rencontre du Foirail sera adapté avec les habitants. Le devenir des résidences autonomie sera déterminé pour proposer aux aînés les plus modestes une offre de logements adaptée. Enfin, une étude de programmation sera réalisée sur l'ancien couvent situé au 22 rue Lamothe.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Un programme de vingt-cinq actions décrites sous la forme de fiche-action (annexe 2) sera mis en œuvre pour la période 2023-2026 en complément des actions d'ores et déjà engagées lors de la phase 1 ou qui seront poursuivies conformément au bilan (annexe 1).

Plusieurs actions non-mâtures à ce jour pourront être soumises ultérieurement à l'approbation des partenaires ou du comité de projet local.

5.1. Plan d'action global et calendrier général du projet :

Le plan d'action global et le calendrier détaillé par action est décrit en annexe 3.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

6.1. Calendrier

Fin 2023 : adoption du référentiel d'évaluation

2024 : production des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

2025 : présentation de l'évaluation

6.2. Méthode

« L'évaluation vise à produire des connaissances en vue d'aider les décideurs à améliorer : la pertinence d'une politique ou d'un programme, son efficacité, son efficience sa cohérence et ses impacts » – extrait de la charte de la société française d'évaluation.

La démarche d'évaluation sera pilotée par la cheffe de projet Action cœur de ville en coordination avec l'ensemble des services et partenaires concernés. Le comité technique Action Cœur de Ville dit comité des partenaires constituera le comité technique d'évaluation et le comité de projet local, le comité de pilotage de l'évaluation.

Il s'agira d'évaluer ce qui a été produit par Action Cœur de Ville en ciblant un ou deux axes prioritaires, quelques questions évaluatives et en déterminant les indicateurs permettant d'y répondre. L'ensemble constituera le référentiel d'évaluation qui sera soumis à l'approbation du comité technique et de comité de pilotage de l'évaluation.

6.3. Indicateurs retenus

Les indicateurs seront définis en fonction des questions évaluatives choisies et produits au cours de l'année 2024. Certains indicateurs utilisés lors de l'élaboration du bilan de la phase 1 pourront être utilisés. Ils seront validés par le comité technique et par le comité de pilotage.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

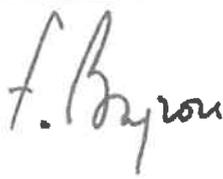
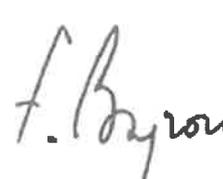
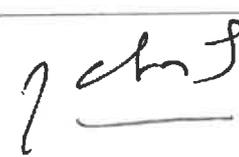
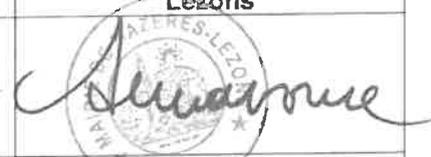
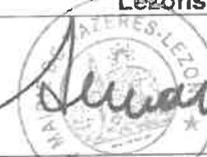
La ville de PAU et la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A PAU, le 31 JAN. 2024

Commune de Pau	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Etat
		
M. François BAYROU Maire	M. François BAYROU Président	M. Julien CHARLES Préfet
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
		
M. Rémi HEURLIN Directeur régional adjoint	M. Julien CHARLES Préfet	M. Jérôme COHADE Président du comité régional
Commune de Bizanos	Commune de Gelos	Commune de Mazères-Lezons
 	 	 
M. Jean-Louis CALDERONI Maire	M. Pascal MORA Maire	Mme Monique SEMAVOINE Maire

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Annexe 2 : Les fiches-action qui composent le plan d'action

Annexe 3 : Maquette financière et calendrier prévisionnel

Annexe 4 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des rues incluses dans les secteurs d'intervention

Annexe 5 : Cartographie des périmètres des secteurs d'étude